

La Page des Communiqués

Communiqués de l'Association des Maires du Finistère

■ Note de l'AMF : Répartition 2006 de la Dotation Globale de Fonctionnement (février 2006)

Le 7 février 2006, le comité des finances locales (CFL) a procédé à la répartition de la dotation globale de fonctionnement entre les différentes catégories de collectivités concernées : les régions, les départements, les communes et les EPCI.

Sont présentés dans cette note les éléments relatifs à l'évolution 2006 de la dotation forfaitaire, des dotations de solidarité et de péréquation, ainsi que chacune des dotations d'intercommunalité.

☞ Note accessible en ligne via le site Internet de l'AMF 29 : www.amf29.asso.fr Rubrique « Actualités »

■ Note de l'AMF : Les conséquences de la loi de Finances sur les communes, EPCI et leurs contribuables (février 2006)

Cette année encore, les deux lois de finances votées en décembre 2005 apportent de nombreuses modifications en matière fiscale et financière. Plus d'une centaine d'entre elles (sur un total de près de 300 articles) entraînent des conséquences sur les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et leurs contribuables. Il en est de même, dans une moindre mesure, de la loi d'orientation agricole (LOA).

☞ Note accessible en ligne via le site Internet de l'AMF 29 : www.amf29.asso.fr Rubrique « Actualités »

■ Charte de partenariat sur la sécurité routière conclue entre le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer et l'Association des Maires de France

Constat de départ : La baisse du nombre de personnes tuées sur nos routes enregistrée depuis trois ans est significative, il convient maintenant de pérenniser et d'améliorer encore les résultats obtenus.

Objectif de cette charte : Informer et sensibiliser les maires en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétences des communes.

Principales orientations : L'Etat représenté par la Délégation interministérielle à la sécurité routière - DISR - et l'AMF se sont engagés réciproquement sur les 3 points suivants

- L'Etat et l'AMF travailleront ensemble à la rédaction et à la diffusion d'une plaquette d'information et d'un guide méthodologique spécifique « collectivités locales » ;

- L'Etat et l'AMF continueront à organiser avec l'aide technique du CERTU et de Mairie 2000, des réunions interdépartementales à destination des élus ;

- L'Etat et l'AMF favoriseront la possibilité pour les préfets et les associations départementales adhérentes de l'AMF de signer des chartes départementales déclinées de la présente charte.

☞ Charte accessible en ligne via le site Internet de l'AMF 29 : www.amf29.asso.fr Rubrique « Actualités »

■ Le prix « action innovante pour l'accessibilité »

Créé en 2005 sur l'initiative du Premier Ministre, ce prix vise à récompenser annuellement les initiatives des communes ou de leurs groupements qui se sont engagés dans une démarche globale d'accessibilité notamment par la signature d'une charte « commune-handicap » et qui ont mené ou préparé une action innovante et pertinente en faveur de l'accessibilité, tous handicaps confondus, allant au delà de la simple application de la réglementation. (voirie, bâtiments, transports, technologies de l'information...).

Pour la première année, treize prix ont été solennellement remis, à Paris, lors du congrès national de l'Association des Maires de France, par Monsieur Léon Bertrand, Ministre du Tourisme et Monsieur Jacques Péliard, Président de l'Association des Maires de France. A noter l'absence de lauréat finistérien pour ce 1^{er} prix.

Il sera à nouveau décerné en novembre 2006, lors du prochain congrès de l'AMF.

☞ Contacts :

Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées au 01.40.56.65.32 / AMF : Isabelle VOIX : 01.44.18.14.08

☞ La charte « commune-handicap » ainsi que le règlement du prix et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site <http://www.amf29.asso.fr> Rubrique « Actualités »

Communiqués : Informations reçues à l'A.M.F 29

■ Sortie du « Guide du Logement aidé pour les salariés saisonniers du Tourisme à l'usage des élus locaux » édité par les ministères du Logement et du Tourisme (noté pour vous par l'AMF29)

Ce guide 2006 a pour ambition de présenter concrètement le nouveau dispositif (La convention Etat- Union d'Economie Sociale pour le Logement, signée le 15 juillet 2004) ainsi qu'un certain nombre d'opérations déjà menées par des collectivités locales, des opérateurs du logement social, des entreprises ou des investisseurs privés, et qui sont susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires connaissant des besoins analogues.

☞ Guide accessible en ligne via le site Internet de l'AMF 29 : www.amf29.asso.fr Rubrique « Actualités »

■ **Communiqué de la Préfecture maritime de la zone Atlantique :**

La préfecture maritime de l'Atlantique vous annonce le lancement de son nouveau site Internet

<http://www.premar-atlantique.gouv.fr>

« Le 23 janvier 2006, la préfecture maritime de l'Atlantique a lancé son nouveau site Internet.

La première version du site avait été mise en ligne au début du mois de décembre 2002, afin de répondre aux mieux à la demande d'information croissante du public suite au naufrage du Prestige.

Conçue et développée de concert avec la préfecture maritime de la Méditerranée, la nouvelle version du site a pour ambition de donner à chacun l'information institutionnelle de base : arrêtés, avis aux navigateurs, organigrammes et renseignements pratiques, mais aussi de rendre compte de l'actualité et des principales actions auxquelles participe la PREMAR par le biais de communiqués ou de dossiers. Une photothèque permet également de donner toute sa place aux illustrations d'une actualité souvent spectaculaire »

■ **Communiqué de la Préfecture du Finistère :**

CENTENAIRE DE LA PROTECTION DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES

« La loi du 21 avril 1906 a reconnu pour la première fois la nécessité d'organiser la protection des « sites et monuments naturels de caractère artistique ». Pour mener à bien cette ambition, la loi a créé dans chaque département une commission des sites et monuments naturels de caractère artistique, placée auprès du préfet, en vue d'identifier et d'établir le classement des sites les plus importants.

Il existe aujourd'hui environ 2700 sites classés ; ils représentent la quasi-totalité des paysages les plus remarquables du territoire français. Dans le département du Finistère, plus de 200 sites sont classés (parmi lesquels il convient de citer les abers Wrac'h et Benoît, la presqu'île de Crozon, l'archipel des Glénans et la pointe du Raz), ou inscrits (Monts d'Arrée).

Le Gouvernement a décidé de commémorer le centenaire de la loi en organisant diverses manifestations dont une journée nationale retraçant son histoire et le bilan de sa mise en œuvre. Elle sera aussi l'occasion, de faire reconnaître l'importance du travail accompli au plan local par les commissions consultatives départementales qui rendent tout au long de l'année des avis en matière de sites, perspectives et paysages. Enfin, il est prévu d'éditer un ouvrage grand public dédié aux cent années de protection des sites. Il sera illustré par la représentation des sites classés jugés les plus emblématiques. Pour le département du Finistère, deux sites ont été proposés dans l'ordre suivant : la presqu'île de Crozon, d'une part et les abers Wrac'h et Benoît, d'autre part ».

■ **Sécurité : l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (E.N.S.P.) et la formation des élus locaux**

Dans le cadre de ses actions de formation traditionnelles, l'E.N.S.P. recourt au partenariat en associant à ses enseignements les divers acteurs de la sécurité intérieure, qu'ils relèvent du secteur public, des collectivités locales ou du privé. Les contacts établis dans ce contexte avec des élus locaux ont révélé un besoin potentiel de formation spécialisée des élus locaux dans les divers domaines de la gestion de la sécurité, tant dans sa conception et son management que dans ses aspects administratifs et juridiques

L'Ecole s'est donc efforcée de réfléchir aux thèmes susceptibles d'apporter, sous forme factuelle et pratique, les compléments nécessaires à la culture, aux connaissances et à l'expérience des élus locaux ayant en charge des problèmes de sécurité dans leurs collectivités locales.

La problématique est toujours replacée dans son contexte juridique, technique et administratif. Mais au delà des apports théoriques nécessaires, ces formations favorisent systématiquement les échanges d'expérience entre intervenants et entre participants ainsi que l'étude de cas pratiques. Les modules prévus sont de durée courte (1 jour à 1 jour et demi) pour tenir compte des contraintes de disponibilité des élus locaux et peuvent être suivis sur 1 ou 2 ans.

☞ *Contact : Marie-Laure REIX - ☎ : 04.72.53.18.50 - form-elus-locaux.ensp@interieur.gouv.fr*

Programme complet des formations disponible sur le site <http://www.ensp.interieur.gouv.fr>

■ **Guide Budgétaire 2006 communal, départemental et régional de la DGCL**

Edité par la DGCL (dont le Directeur est M. Dominique SCHMITT), cette publication actualisée a pour vocation d'aider les élus et leurs collaborateurs à élaborer les budgets de leur collectivité. L'information porte notamment sur les ressources fiscales des collectivités territoriales ainsi que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

☞ *Guide accessible en ligne via le site Internet de l'AMF 29 : www.amf29.asso.fr Rubrique « Actualités »*

■ **Demandes de jumelage :**

→ **La commune de SAIVRES** - petite commune rurale de 1200 habitants dans le Département des Deux-Sèvres (Région Poitou Charente) – cherche à créer des liens/échanges à travers un jumelage avec une commune bretonne de même importance.

Contact : Mairie de Saivres - 79400 SAIVRES - ☎ : 05.49.76.07.48 - @ : mairie.de.saivres@wanadoo.fr

→ **La commune de RAVEL-SALMERANGE** - commune de 686 habitants dans le Département du Puy de Dôme, située entre Clermont-Ferrand et Thiers – recherche à des fins de jumelage une commune bretonne de profil similaire.

Contact : M. Patrick DENOMAISON, 1^{er} Adjoint - Mairie - 63190 Ravel-Salmerange - ☎ : 04.73.68.44.74